



# PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 28 décembre 2023

### **APPROBATION DE LA STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME NATUREL DE LA SEINE-MARITIME**

Jean-Benoît Albertini, préfet de la région Normandie et de la Seine-Maritime a approuvé la stratégie départementale de gestion du domaine public maritime naturel de la Seine-Maritime, permettant ainsi son entrée en vigueur.

Le domaine public maritime naturel (DPMn) est un espace sensible et convoité, à l'interface de la terre et de la mer. Espace de grande valeur patrimoniale, paysagère et environnementale, le DPMn accueille de nombreux usages, économiques et de loisirs. Il est notamment essentiel pour l'image et l'attractivité touristique des collectivités littorales ainsi que pour l'économie du tourisme. La gestion durable de ce domaine nécessite de rechercher des points d'équilibre entre les usages humains et les exigences de préservation.

Au cours de son élaboration, cette stratégie départementale a fait l'objet d'une concertation avec les élus, acteurs de la gestion du littoral, grâce à deux réunions de présentation à l'échelle de chacun des arrondissements de Dieppe et du Havre et présidées par leurs sous-préfets respectifs.

Elle constitue désormais la feuille de route pour les services de l'État et les collectivités, ainsi qu'une source d'information pour le public et les demandeurs d'autorisation domaniale. Elle vise à apporter une réponse opérationnelle et réglementaire aux problématiques auxquelles ils sont confrontés.

La stratégie départementale met notamment en œuvre les orientations de gestion suivantes :

- La connaissance des usages, des enjeux et des occupations déjà existantes sur le DPMn
- L'analyse territoriale et la réflexion stratégique
- La prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers
- Les liens avec les documents d'urbanisme (SCOT et PLU)
- La remise en état des sites après occupation
- La poursuite systématique des occupants sans titre

Elle sera transmise aux collectivités du littoral, au Syndicat Mixte du Littoral de la Seine-Maritime, ainsi qu'à HAROPA Port du Havre et publiée sur le site internet de la Préfecture de la Seine-Maritime : <https://www.seine-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Mer-littoral-et-Environnement-Marin/DPM>

**Cabinet du préfet**  
**Service régional et départemental**  
**de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex